

**Contribution de l'Association Française du
Gaz au projet de Programmation
pluriannuelle de l'énergie**

Avril 2019

Contribution de l'Association Française du Gaz au projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie

Le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a été publié par le Gouvernement le 25 janvier 2019. Cette feuille de route des pouvoirs publics décline de manière opérationnelle la stratégie bas carbone pour les dix ans à venir.

Dès la publication de ce texte, l'Association Française du Gaz (AFG) s'est inquiétée d'un projet coupé des réalités et bien peu ambitieux pour la filière gaz. C'est pourtant l'une des clés pour une transition énergétique réussie et abordable pour la collectivité comme pour le consommateur.

1 Une PPE qui fragilise la sécurité d'approvisionnement de la France

→ Quels atouts du gaz pour notre sécurité d'approvisionnement ?

- **Le gaz permet de garantir la sécurité d'approvisionnement**, notamment lors des pointes de consommation hivernale, et en particulier dans un scénario où le mix électrique est très fortement renouvelable.
- **Le système gaz est le complément indispensable du système électrique.** En effet, l'intermittence des énergies renouvelables (éoliennes, panneaux solaires) fragilise la continuité d'alimentation électrique.
- **Le gaz est stockable en grande quantité** grâce à ses infrastructures existantes qui sont des atouts indispensables, qu'il importe de conserver. Le gaz bénéficie d'un approvisionnement géographique très diversifié. La façade maritime permet à la France d'accueillir du GNL dans 4 terminaux de regazéification.

→ Quels risques avec la PPE ?

- Le passage de **la pointe électrique hivernale sera plus risqué** du fait d'une électrification renforcée des usages, d'une augmentation de la production électrique intermittente et d'une réduction des moyens de production pilotables.
- Dans un système tout électrique, si une partie du « déficit de puissance » pourra être comblé par le développement du stockage électrique (batteries), par du pilotage de la demande et des interconnexions, le recours à ces solutions présente des **limites difficilement surmontables dans les prochaines années** :
 - un gisement limité de modulation de la demande électrique industrielle et résidentielle/tertiaire ;
 - un gisement limité de capacités de nouvelles STEP ;
 - une faible pertinence économique du stockage électrique pour le stockage inter-saisonnier ;
 - une garantie de participation des interconnexions à la pointe incertaine et croissante au fil du temps dans un contexte où le mix électrique des pays voisins devrait reposer également très fortement sur des ENR non pilotables.
- **L'appui du système gazier pour combler ce déficit de puissance est donc fondamental** et ce dans des proportions importantes (20 à 30 GWe à l'horizon 2035).

→ Quelles sont les demandes de l'AFG ?

- L'AFG demande **une analyse en puissance de la consommation énergétique de la France à horizon 2035 en cohérence avec le plan d'arrêt des tranches nucléaires.**
- L'AFG demande **une étude des impacts économiques et sociaux de la PPE.**
- L'AFG demande une **analyse de sensibilité en pointe et en volume en cas de non atteinte des objectifs** d'efficacité énergétique et de rythme de développement des solutions alternatives dans les transports.

2 Une PPE qui ne prend pas en compte le gaz et ses innovations technologiques comme solution environnementale

→ Quels atouts du gaz comme solution environnementale ?

- **Le gaz réduit les émissions de CO₂ de respectivement 40% et 25% par rapport au charbon et au pétrole.** Il ne dégage pratiquement aucune particule fine et très peu de dioxyde de soufre et d'azote.
- Les **solutions gaz pour la mobilité sont une véritable alternative à un coût très raisonnable pour agir sur la qualité de l'air** tout en accompagnant le développement des territoires et la mutation de l'activité industrielle liée au transport.
- La **solution Gaz Naturel Véhicule (GNV ou bioGNV) pour le transport terrestre**, s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de l'air puisqu'elle permet une réduction de 50% des émissions de NOx, une réduction de 95% des émissions de particules fines par rapport à la norme Euro VI, et **une réduction des émissions de CO₂ allant jusqu'à 80% pour le BioGNV, par rapport aux carburants traditionnels.**
- **La solution Gaz Naturel Liquéfié (GNL) pour le transport maritime et fluvial**, est aujourd'hui la solution la plus aboutie et la plus pertinente en substitution des carburants marins à base de pétrole. Le GNL supprime les émissions de soufre et les émissions de particules, réduit drastiquement les émissions d'oxydes d'azote (NOx) et diminue de près d'un quart les émissions de dioxyde de carbone (CO₂).
- L'industrie gazière concoure à l'objectif de décarbonation de notre économie par des **investissements importants en matière de recherche et d'innovation qui visent à répondre à cet enjeu.** Ces investissements se traduiront par des baisses de coûts pour les consommateurs et une rentabilité pour les investisseurs. Par exemple, les technologies de captage et de stockage de carbone, celles de pyrogazéification ou de fabrication d'hydrogène, mais également les technologies de production de biométhane.

→ Une PPE peu ambitieuse pour les solutions gaz

- L'apport du gaz pour répondre aux **problématiques de pollution de l'air n'est pas considéré à sa juste hauteur.**
- Avec un objectif de 60 000 poids-lourds et 110 000 utilitaires GNV en 2028, **le projet de PPE propose une ambition en retrait par rapport à la dynamique observée en France et en Europe depuis quelques années.** L'AFGNV est convaincue qu'il est possible d'atteindre en 2028 un parc de 140 000 véhicules lourds et 180 000 utilitaires GNV conformément au plan national de déploiement du GNV présenté aux pouvoirs publics fin 2017.

- **Le projet de PPE ne reconnaît pas non plus le GNV/BioGNV comme une véritable alternative pour les véhicules légers**, en complément des véhicules électriques. C'est pourtant une solution de mobilité propre, abordable et répondant aux besoins des Français des territoires ruraux et péri-urbains.
- Outre l'enjeu des conditions économiques, **le parti du tout électrique de la PPE pose la question du cycle de vie (ACV) des véhicules**. Il n'existe pas d'étude d'impact sur la production de l'énergie propre qui propulsera les véhicules, sur l'empreinte carbone de la production et du recyclage des batteries, sur les conditions d'extraction des terres rares qu'elles contiennent, ou encore sur le dimensionnement du réseau de chargement.

→ Quelles sont les demandes de l'AFG ?

- L'AFG appelle à un **développement de la mobilité au GNV et bio GNV** en engageant un plan de déploiement territorial de 1 700 stations GNV ou bio GNV permettant d'offrir aux Français une solution de mobilité propre, abordable et répondant à leurs besoins.
- L'AFG appelle à **augmenter les objectifs relatifs aux carburants alternatifs**, dont le GNV ou hydrogène pour le segment des **autobus et autocars**.
- L'AFG demande **une clarification de la prise en compte des routes internationales** (aérien et maritime). Ces routes sont parfois prises en compte, parfois non, parfois partiellement.
- L'AFG appelle à **une ambition plus forte sur le transport fluvial** qui est l'un des modes de transport terrestre le plus vertueux tant pour l'environnement que pour la congestion des routes.
- **Pour l'électrification à quai des navires, l'AFG demande une comparaison systématique de deux solutions** : le raccordement au réseau électrique et la production d'électricité à quai ou embarquée à partir de GNL.
- **L'AFG demande que l'on prenne en considération l'ensemble des technologies et leur capacité de développement prévisionnel**. On peut citer, à titre d'exemple, les solutions de décarbonation du gaz naturel pour produire de l'hydrogène.

3 Une PPE qui met en danger la survie de la filière biométhane

→ Le biométhane, une filière au service des territoires et des agriculteurs

- C'est une énergie locale, sûre et vertueuse, qui permet le développement d'une économie circulaire à l'échelle des territoires par la valorisation de leurs déchets organiques. **Une véritable dynamique est engagée dans les territoires, portée par les externalités positives générées** : revenus pour les agriculteurs, emplois dans les zones rurales, recyclage des déchets, transition agroécologique.
- **Le biométhane est une énergie souhaitée par les territoires et les élus locaux** qui voient dans cette énergie décentralisée un moyen de redynamiser leur économie locale et de répondre aux enjeux locaux de leur politique énergétique.
- Le biométhane par substitution au gaz naturel **contribue directement et en totalité du volume injecté aux réductions d'émissions de CO₂**.

→ Une PPE dangereuse pour toute une filière

- La réduction des émissions de carbone affichée par la PPE **prend insuffisamment en compte le potentiel offert par les gaz renouvelables produits localement**. Les objectifs de production de biométhane du projet de PPE pour 2023 (6 TWh) sont inférieurs aux projets déjà enregistrés en file d'attente (14 TWh début mars) et en retrait par rapport à la précédente PPE, qui prévoyait 8 TWh/an, avec de surcroît des objectifs de baisse de coûts intenable.
- La PPE diminue ainsi la trajectoire de référence pour la production de biométhane, atteignant 6 TWh injectés en 2023 puis 14 TWh en 2028 (versus 8 TWh en 2023 dans la PPE 2016 et autour de 40 TWh en 2030 en se basant sur l'objectif de la LTECV de 10% de gaz renouvelable dans la consommation). **La PPE conditionne par ailleurs cette trajectoire à la concrétisation d'une réduction des coûts de production du biométhane peu réaliste**, de sorte à atteindre 67€/MWh en 2023 puis 60 €/MWh en 2028 (soit une baisse de 30-40% en 5 ans).

→ Quelles sont les demandes de l'AFG ?

- L'AFG demande un **traitement équitable de la filière biométhane**.
- L'AFG demande **plus de stabilité et de visibilité pour la filière**. Les « à-coups » constituent un frein, en particulier pour les porteurs de projets, les investisseurs et les entreprises du secteur. L'activité, et surtout les effectifs de ces dernières, sont directement corrélés à la confiance des agents économiques dans le cadre fixé par les pouvoirs publics.
- L'AFG propose **une nouvelle trajectoire de soutien réaliste intégrant les externalités positives objectivées et quantifiées** :
 - La fixation d'un objectif de 8 TWh en 2023 en cohérence avec le volume de projets en file d'attente (14 TWh) et 10% de gaz renouvelable dans la consommation finale en 2030.
 - **Une baisse des coûts et dès lors des tarifs d'achat entre 2019 et 2023 de 2% par an**. Sur la base d'un retour d'expérience de la première période, une baisse des coûts et dès lors des tarifs entre 2023 et 2028 a minima de 2 % par an, selon les types de projets.
 - Une approche économique qui doit **objectiver puis intégrer les externalités positives**, et principalement celles qui impactent les finances publiques : eau, air (GES et particules), sols, emploi.
- L'AFG appelle à **conserver un guichet ouvert pour l'ensemble des filières (agricole, STEP) en réservant la mise en place des appels d'offres aux sites produisant annuellement plus de 40 GWh**. Il est demandé de ne démarrer les appels d'offres qu'en 2021. Le seuil communiqué de 15 GWh est trop bas et met en danger les petits projets. **La filière est encore en cours de structuration et présente des spécificités qui sont mal adaptées aux AO** (forte implication du monde agricole, complexité des montages partenariaux).
- **Conforter et rendre plus transparent le système français des garanties d'origine biométhane jusqu'à ce que la filière soit mature**. Les garanties d'origine sont un outil efficace pour les offres de gaz verts aux clients finaux.

4 Une PPE qui doit maintenir ses objectifs d'efficacité énergétique

→ L'efficacité énergétique, un levier majeur de lutte contre le réchauffement climatique

- Le secteur du bâtiment, qui représente à lui seul près de la moitié de la consommation d'énergie en France, est un **immense gisement d'économies d'énergie**.

- Les actions menées dans ce domaine ont un **effet positif à long terme pour les Français tant en termes de pouvoir d'achat que de santé**, en les protégeant mieux de la précarité énergétique. Elles ont aussi des effets positifs sur la **compétitivité de nos entreprises** pour lesquelles la réduction de leur facture énergétique est un facteur de succès face à la concurrence internationale.
- Pourtant, **la France est très en retard dans la réalisation des objectifs prévus par la LTECV** en matière d'efficacité énergétique, et particulièrement dans le domaine des logements et du tertiaire. Dans celui des transports, des hausses de consommations ont été aussi enregistrées.
- Selon une étude du think tank I4CE¹, **il manque près de 7 milliards d'euros par an d'investissements dans les logements et 5 milliards d'euros par an dans le tertiaire** pour atteindre les objectifs d'efficacité énergétique que le pays s'était fixé en 2015.

→ Le flou sur les objectifs d'efficacité énergétique

- **Le projet de loi sur l'énergie limitait l'objectif prévu par la LTECV de réduction des consommations d'énergie entre 2012 et 2030 de 20 % à 17 %**. Il était paradoxal de réduire l'ambition de baisse de consommation d'énergie finale dans un contexte qui nécessiterait, au contraire, l'accélération des dispositifs d'efficacité énergétique.
- **Le Gouvernement a annoncé début mars un rétablissement de l'objectif de baisse de 20 % de consommation d'énergie finale en 2030**. L'AFG se félicite de cette annonce mais reste vigilante sur les moyens d'atteindre cet objectif ambitieux.

→ Quelles sont les demandes de l'AFG ?

- L'AFG demande que soit **maintenu l'objectif à 20 % de baisse de la consommation énergétique finale à l'horizon 2030**, dans la mesure où l'objectif d'une réduction de 50 % des consommations énergétiques à l'horizon 2050 n'est pas remis en cause.
- L'AFG appelle à une **meilleure visibilité des aides à l'efficacité énergétique** et une **meilleure évaluation de ces dispositifs par leur efficience budgétaire et environnementale**.

5 Une PPE qui met à mal la place du gaz dans les bâtiments

→ Le gaz occupe aujourd'hui une place importante sur le marché du chauffage

- Dans l'existant, sur 28 millions de logements, **12 millions sont chauffés au gaz**, 10 millions à l'électricité (dont environ 1 million de pompes à chaleur), le solde se partageant entre les réseaux de chaleur, le bois et le fuel. Dans le neuf, 400 000 logements sont construits chaque année, les part de marchés exprimées en surface de plancher sont de **45% en gaz** et de 41% en électricité.
- **Le gaz permet de garantir notre sécurité d'approvisionnement notamment lors des pointes de consommation hivernale**. La demande d'énergie restera durablement thermosensible même avec des programmes de rénovation énergétique des bâtiments (logements et tertiaire) ambitieux. L'offre « pilotable » va en outre se restreindre avec la fermeture programmée des centrales à charbon en 2022 et l'arrêt progressif des premières centrales nucléaires d'ici 2035.
- **Les équipements gaz permettent au client de conserver sa liberté de choix**. En effet, choisir une solution basée sur une boucle à eau chaude permet aujourd'hui une pluralité de solutions

¹ I4CE, *Panorama des financements climat*, édition 2018

(gaz, fuel, électricité, pompes à chaleur), évite le chauffage électrique à effet joule plus captif et laisse une place importante pour les solutions innovantes de demain.

→ Les dangers d'une baisse du coefficient d'énergie primaire (PEF)

- La question du coefficient d'énergie primaire pris en compte dans la réglementation thermique, censé refléter les pertes d'énergie entre la ressource primaire (celle que l'on prélève dans la nature) et l'énergie finale (celle qui est facturée au consommateur final), est un **enjeu majeur en matière de performance énergétique des bâtiments**.
- **Le Gouvernement souhaite aujourd'hui revoir à la baisse ce PEF en modifiant sa méthode de calcul.** Le projet de PPE propose ainsi de baser ce coefficient non plus sur la valeur observée aujourd'hui mais sur une valeur prospective en 2035 plus favorable aux solutions électriques. En fixant un coefficient artificiellement bas, décorrélé du mix de production réel de l'électricité, **le Gouvernement favorisera le retour des équipements de chauffage électrique peu performants, conduisant à augmenter la pointe électrique.**
- Privilégier de façon artificielle le développement des équipements de chauffage électrique peu performants aura un **impact sur le pouvoir d'achat des Français**. Un radiateur à effet Joule n'aura en effet jamais une efficacité énergétique comparable à celle des chaudières haute performance énergétique ni des pompes à chaleur électriques ou à gaz ou encore des réseaux de chaleur. En conséquence, **même si cette solution semble avantageuse à l'achat, la facture mensuelle d'énergie des ménages risque de bondir** alors même que la RT 2012 avait permis de diviser cette facture par trois.
- Si l'effet Joule revient en force dans le neuf, **c'est aussi toute la rénovation du parc existant, déjà mal en point, qui en souffrira, faute de disposer de systèmes énergétiques très performants.**

→ Quelles sont les demandes de l'AFG ?

- L'AFG demande que **les réglementations actuelles et futures laissent aux clients une liberté de choix dans leur mode de chauffage et demain.**
- L'AFG demande que soit assurée **une juste évaluation de la performance globale des appareils énergétiques** en revoyant le projet de PPE pour que la méthode d'évaluation du facteur d'énergie primaire soit conforme à celle retenue par les directives européennes. **Un scénario d'électrification massive des usages doit être écarté** au bénéfice d'un mix énergétique équilibré qui laissera sa place à une trajectoire soutenable pour les Français tout en préservant la sécurité d'approvisionnement en énergie de la France.
- L'AFG propose que la **nouvelle réglementation environnementale des bâtiments** :
 - prenne en compte le mix électrique projeté en 2020 et non en 2035 sur les facteurs de conversion en énergie primaire. L'estimation de ce facteur doit être cohérente avec la méthode européenne et comme elle doit être révisée uniquement tous les 4 ans² ;
 - tire profit du retour des expérimentations E+/C- ;
 - définisse les critères (GES, ACV du bâtiments) ;
 - introduise la chaleur renouvelable dans tous les bâtiments neufs de façon progressive à partir de 2020.

² Pour des raisons de simplicité (éviter de refaire tous les moteurs de calcul des bureaux d'étude), il est proposé de le maintenir à son niveau actuel et d'attendre 2024 pour sa révision, d'autant qu'à cet horizon, il est probable que l'on parle de la préparation de la réglementation environnementale suivante.

6 Une PPE qui doit être réaliste et acceptable pour tous les Français

→ Une trajectoire qui nécessitera un effort économique significatif des Français et de la collectivité nationale

- Selon une étude commandée par l'AFG³, les coûts complets d'accès à l'énergie, intégrant les dépenses d'efficacité énergétique devraient augmenter d'environ 40% en moyenne à horizon 2050 par rapport à 2020 pour les logements résidentiels.
- Le choix des actions d'efficacité énergétique et leur hiérarchisation ne doit pas se baser sur les seules aides et oublier le prix de marché de l'énergie. Le risque est de privilégier le soutien aux énergies les plus chères qui pèseront plus sur le pouvoir d'achat.
- L'augmentation du coût d'accès à l'énergie pourrait également impacter fortement la compétitivité de certaines industries gazo-intensives. Un mauvais signal alors que notre balance commerciale est toujours largement en déficit.

→ Un manque de transparence sur le montant et l'utilisation de la fiscalité écologique

- Aujourd'hui, l'essentiel des recettes issues de **l'augmentation de la fiscalité énergétique n'est pas alloué au financement de nouvelles mesures de transition écologique**, mais abonde le budget général de l'Etat. Si l'on ne sait pas comment sont utilisées les recettes de cette fiscalité, on ne peut pas avoir de débat. L'utilisation de ces recettes résulte d'un choix politique, et doit donc être transparente.
- Rendre plus transparent l'utilisation des recettes est aussi fondamental afin d'en renforcer l'acceptabilité sociale. **L'adhésion des Français à la transition énergétique est essentielle pour sa bonne mise en œuvre.**

→ Quelles sont les demandes de l'AFG ?

- L'AFG demande que **toute augmentation de la fiscalité énergétique finance la transition énergétique** (mesures d'efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables).
- L'AFG demande **que le montant global de la fiscalité environnementale, son évolution et ses impacts budgétaires et environnementaux fassent l'objet d'une publication annuelle et soient mise en débat**. En particulier, sur l'efficacité de chaque mesure en termes de réduction des émissions de CO₂.
- L'AFG appelle à **prendre en compte la notion d'empreinte environnementale qui retient la teneur en CO₂ des produits importés**. Le cadre de travail limité aux frontières pousse à exporter les industries énergies intensives hors du territoire.
- L'AFG appelle à **privilégier les approches les plus efficaces, notamment celles dont le coût de la tonne évitée de CO₂ est le plus faible**.
- L'AFG propose de **prendre en compte la valeur de l'action pour le climat** dans l'ensemble des décisions.
- **L'AFG demande qu'une étude sur les coûts complets d'accès à l'énergie intégrant les dépenses d'efficacité énergétique** soit réalisée et discutée entre les acteurs.

³ Etude E-Cube-AFG du 12 Mars 2019 : « Analyses de sensibilité de la trajectoire du scénario SNBC de référence des pouvoirs publics et analyses de couverture de la demande de pointe »

8 titulaires



29 associés



5 partenaires



Environ 600 sociétaires

L'Association Française du Gaz (AFG) est le syndicat professionnel de l'ensemble de l'industrie gazière française. Elle représente l'ensemble des métiers de la chaîne gazière.